

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE L'EXTENSION

DU CIMETIÈRE DE NOTRE-DAME DE FONTENAY-LE-COMTE

Par arrêté municipal 2025-1330 du 1er octobre 2025, le Maire de Fontenay-le-Comte a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'extension du cimetière communal de Notre-Dame, impasse Benjamin Fillon (parcelle cadastrée AH 46).

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 octobre à 9H00 au vendredi 14 novembre 2025 inclus à 17h00 (soit 18 jours consécutifs). Le siège principal de l'enquête publique est la mairie de Fontenay-le-Comte (85200). Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique, contenant notamment une notice explicative et une étude hydrogéologique préalable à l'extension du cimetière, selon les modalités suivantes :

- Au service Citoyenneté (4 Quai Victor Hugo – 85200 Fontenay-le-Comte) aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous
- Sur le site internet www.fontenaylecomte.fr (rubrique Mairie – Avis et enquêtes publiques – Extension du cimetière de Notre-Dame)
- Sur l'écran tactile situé à l'accueil de la mairie (4 Quai Victor Hugo – 85200 – Fontenay-le-Comte) aux mêmes jours et horaires que le service Citoyenneté

Monsieur Jean-Claude GARNIER est nommé commissaire-enquêteur par la Première Vice-présidente du Tribunal Administratif de Nantes pour procéder à l'enquête. En cas d'empêchement, M. Gérard SPANIER est nommé commissaire-enquêteur suppléant.

Il recevra en personne les observations du public, écrites ou orales, à la mairie de Fontenay-le-Comte, 4 quai Victor Hugo de la manière suivante :

- Le mardi 28 octobre 2025 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00, salle Crevillent ;
- Le mercredi 5 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, salle Crevillent ;
- Le vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête), salle Crevillent ;

Ces observations seront consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service Citoyenneté de la mairie aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Les observations peuvent également être adressées par écrit ainsi qu'il suit :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : etatcivil@ville-fontenaylecomte.fr
- Par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Extension du cimetière communal de Notre-Dame – Service Citoyenneté – Hôtel de Ville – 9 rue Georges-Clemenceau – B.P. 19 – 85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au service Citoyenneté aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus dans les meilleurs délais.

Des informations complémentaires sur le dossier d'extension du cimetière peuvent être obtenues auprès du service Citoyenneté au 02-51-53-41-41.

Tous les documents relatifs à ce projet d'extension du cimetière communal sont consultables pendant la durée de l'enquête, du 28 octobre 2025 à 9h au 14 novembre 2025 inclus à 17h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Fontenay-le-Comte. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

La décision d'autorisation d'extension du cimetière communal, assortie de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par arrêté préfectoral du Préfet de la Vendée.